

Relevé de Décisions du CA de l'AVF Du jeudi 23 mai 2024 à la Longère

Décision N° 1

L'adhésion à l'AVF Ploemeur pour la saison 2024-2025 est proposée à 30 euros.
L'adhésion aux diverses activités reste à préciser.

Décision N° 2

Le « droit de tirage » utilisé par les animateurs pour organiser leur pot de fin d'année est fixé à 1,25 euros par adhérent. Les factures liées aux achats divers devront être remises par les animateurs pour le 30 juin 2024 au plus tard à la Trésorière.

Décision N° 3

Le CA a validé la mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour la prochaine saison 2024-2025. Ce mode de paiement permettra de réduire le paiement par chèque. Il sera disponible lors de la journée des Inscriptions et un terminal sera ensuite installé à l'accueil de la Longère.

Décision N° 4

Le logiciel de gestion du site Internet des AVF cesse en mars 2025, et celui de gestion des comptes et du budget est obsolète. Le CA a validé l'installation d'un nouveau logiciel Asso-connect au cours de la saison 2024-2025. Un administrateur AVF sera nommé et le logiciel sera installé après une période d'essai. A noter que 50% des AVF en France utilisent déjà Asso-connect qui permet la gestion du site Internet, la gestion des adhérents, comptabilité, la communication aux adhérents par mail, etc...

Décision N° 5

Les points forts pour terminer la saison 2023-2024

1er juin : Journée champêtre au Crugellic

7 juin : Bal breton

18 juin : Assemblée Générale

22 juin : soirée Théâtre

La clôture des activités de la saison est fixée au 5 juillet.